



COMMUNE DE REMICOURT

Nous engageons régulièrement des auxiliaires contractuelles de remplacement pour assurer les PERIODES D'ACCUEIL ainsi que les TEMPS DE MIDI sur les différentes implantations de notre Ecole communale.

Conditions générales

- a) être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne;
- b) jouir des droits civils et politiques;
- c) être de conduite irréprochable;
- d) être en possession d'un des diplômes, certificats ou brevets suivants:
 1. Enseignement secondaire technique de qualification: agent d'éducation, animateur, éducateur;
 2. Enseignement secondaire professionnel: puériculteur;
 3. Enseignement secondaire en alternance: auxiliaire de l'enfance en structures collectives, moniteur pour collectivités d'enfants;
 4. Enseignement en promotion sociale: Auxiliaire de l'enfance, auxiliaire de la petite enfance, formation d'animateur socioculturel d'enfants, animateur de groupes d'enfants, animation d'infrastructures locales.
 5. Autres formations: brevet d'animateur de centre de vacances, brevet d'instructeur en éducation physique sport et vie en plein air, brevet de moniteur ou d'entraîneur des sports et de la vie en plein air.

Tout titre, certificat, diplôme ou brevet équivalent reconnu par l'ONE
- e) être titulaire d'un permis de conduire B;
- f) réussir l'épreuve orale portant sur la connaissance de la profession.

Le dossier de candidature spontanée sera composé des documents suivants:

- une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - un certificat de bonne vie et mœurs de modèle 2 et de date récente (moins de 3 mois);
 - une copie du (des) diplôme(s), certificat(s), brevet(s) ou une attestation de réussite.
- et sera envoyé à :

Administration communale de Remicourt
Service du Personnel
rue Nouvelle Percée 5
4350 REMICOURT.

Renseignements

Sylvie MASY, Coordinatrice ATL
0478/74.20.74 – atl@remicourt.be



Le Directeur général,


Christian Vanderbemden.